

Commune de

Vahl-Ebersing



Bulletin municipal
Numéro 40 - Janvier 2023

De passage le 5 décembre 2022 à VAHL-EBERSING

Saint Nicolas a gâté les enfants & les papis - mamies







Après la pandémie Covid qui n'est d'ailleurs pas encore éteinte, nous nous serions bien passés d'une guerre en Europe.

Il a fallu qu'un dictateur sanguinaire décide que les dirigeants Ukrainiens étaient des nazis et qu'il fallait les éliminer et annexer leur pays.

Il ne se passe pas une journée sans que je pense à ce peuple qui ne mérite pas de subir cette guerre et qui se bat avec courage et détermination pour défendre sa terre et sa liberté.

Les conditions que leur ennemi leur inflige sont d'une barbarie sans nom et à égalité avec ce que nos anciens ont connu lors de la dernière guerre mondiale. Le nazi dans ce conflit est plutôt l'agresseur que l'agressé.



Exemple de citoyenneté

1er vote de Mlle ROUCHY Chloé le jour de ses 18 ans

Cette situation risque encore de durer et même d'entraîner le monde entier dans une guerre mondiale qui pourrait tourner au cataclysme.

Nous subissons déjà une pénurie de matières premières qui entraîne une inflation galopante avec son lot de spéculateurs qui profitent de la situation pour s'enrichir. Honte à eux.

Enfin je ne voudrais pas noircir encore davantage le tableau, mais la situation est vraiment préoccupante.

Invoquons le ciel pour qu'il ramène à la raison ce dictateur sans scrupules, que cette situation s'apaise et que tous les peuples de notre planète terre puissent vivre en paix et en liberté.

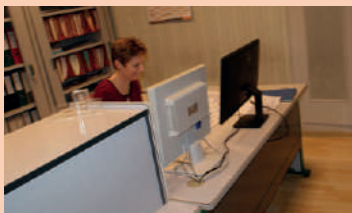
Avec l'espoir que nous retrouvions rapidement une vie normale.

Je vous souhaite à toutes et à tous la paix, la fraternité, le bien vivre ensemble et la santé pour cette année 2023.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Votre Maire, Antoine FRANKE

Mairie



Tél. 03 87 90 95 03

Mail : vahl-ebersing.maire@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi de 14h à 19h

Mardi et jeudi de 8h à 12h
Vendredi de 17h à 19h

PERMANENCES

- **Maire** : Antoine FRANKE
jeudi de 11h à 12h,
le reste de la semaine
uniquement sur RDV
- **1^{er} ou 2^e adjoint**
MARTINELLE Frédéric
GRANDJEAN Marie-Laure
Vendredi de 18h à 19h

Médecins

Depuis le 1^{er} décembre 2005, il existe un service de garde médicale unique pour les régimes général et minier. Ce service de garde couvre les périodes suivantes :

- du lundi au vendredi de 20h à 8h
- du samedi 13h au lundi 8h
- les jours fériés

un seul numéro de téléphone :

0 820 33 20 20

En cas d'urgence faites le
15

Sapeurs-pompiers

Chef de centre : Frédéric Gutsch

Appels d'urgence

15 pour tout accident domestique ou malaise à domicile.

17 pour la police ou la gendarmerie.

18 pour tout accident sur la voie publique, dans les lieux publics, pour les incendies, les sauvetages de personnes en difficulté ou asphyxiées.

Service des eaux

10 rue Principale

57660 LEYVILLER

Pour toutes les affaires administratives (abonnements, facturations, réclamations) et les incidents sur le réseau ou les branchements, veuillez vous adresser à :

- **Secrétariat (tél et fax) : 03 87 01 84 69**

- **Président Antoine FRANKE : 03 87 90 94 49 ou 06 82 38 21 48**

- **Vice Président Daniel BALLIE : 07 87 61 25 46**

Permanences au secrétariat :

Lundi et vendredi de 9h à 11h, mardi et jeudi de 14h à 16h.

En cas de rupture des conduites, les clefs des vannes se trouvent à la mairie.

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

- **Centre de Saint-Avold :**

10-12 rue du Général de gaulle

B P 20046 - 57502 SAINT-AVOLD cedex

E-mail : communaute@agglo-saint-avold.fr

Téléphone : 03 87 92 84 76

www.agglo-saint-avold.fr

- **Centre de Morhange :**

2 rue Pratel - 57340 MORHANGE

Téléphone : 03 87 86 48 40

Les bureaux de Morhange et de Saint-Avold sont ouverts :
du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h,
le vendredi de 8h à 12h.

Républicain Lorrain

Correspondante : Madeleine THISSE

06 86 31 03 95 ou 03 87 90 05 67 - gamathi@wanadoo.fr



TIPTOP!
LE TRI
SE SIMPLIFIE

MÉMO-TRI!

sydème
Nos déchets ont de la ressource !

CEITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Communauté d'Agglomération
Saint-Avoild Synergie

À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2022, DÉPOSEZ TOUS VOS EMBALLAGES DANS LE SAC ORANGE, UN SAC JAUNE TRANSPARENT SERA DISTRIBUÉ COURANT 2022 POUR REMPLACER LE SAC ORANGE.



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en acier et en aluminium



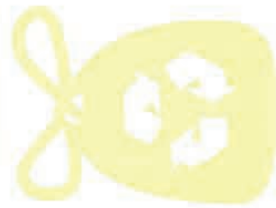
Briques alimentaires



NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boîtes en plastique, tubes, poches et films en plastique, capsules en plastique, sachets, bâstiers et films en plastique.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!



DÉPOSER EN VRAC.

APLATIR les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur.

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES (bien les vider).

NE SURTOUT PAS LES EMBÔTER.



SEULS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS CE SAC

LES OBJETS EN PLASTIQUE QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

PLUS D'INFORMATIONS sur la mise en place du SAC JAUNE TRANSPARENT vous seront communiquées DÈS LE PRINTEMPS.

DÈS LA MISE EN PLACE DES BORNES BLEUES COURANT 2022, VOUS Y DÉPOSerez LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)



Catalogues et annuaires



Courriers, enveloppes et impressions



Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers



Petits emballages cartonnés



INFO

LES BORNES BLEUES SERONT MISES EN PLACE AU SEIN DE VOTRE COMMUNE COURANT 2022.



LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Globalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur Sydeme.fr
Sydème - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@sydeme.fr - www.sydeme.fr

UNE QUESTION ? Contactez-nous au 0800 400 402 Service à appel gratuit

0800 400 402



Communauté d'Agglomération Saint-Avoild Synergie - Pôle Environnement - Zone de l'Europaort - 57500 SAINT-AVOILD
Environnement@agglo-saint-avold.fr

MÉMO-TRI!

BIODÉCHETS



NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT

EMBALLAGES EN VERRE



NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE

RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER verres à boire, vaisselle, casseroles, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)

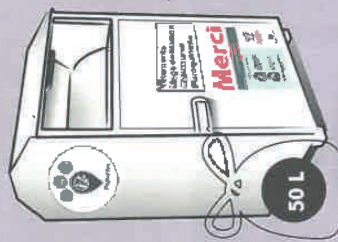
RÉSIDUELS



UN DOUTE SUR LA DESTINATION D'UN DÉCHET ? DÉPOSEZ-LE DANS LE SAC BLEU.

NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU

TEXTILES



LES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES DÉCHIRÉS, TÂCHÉS ET TROUÉS SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS.

NE PAS DÉPOSER DES TEXTILES HUMIDES

Déchèterie



PENSEZ À VOUS MUNIR DE VOTRE SYDEMPASS

Localisation des bornes d'appart volontaire sur www.syde.me.fr et sur Sydeim.com
 Système - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@syde.me.fr - www.syde.me.fr

UNE QUESTION ? Contactez-nous au 0800 400 402 Service à appel gratuits
 Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie - Pôle Environnement - Zone de l'Europe - 57500 SAINT-AVOLD
environnement@agglo-saint-avold.fr



Renseignements pratiques

Démographie

Arrivées

FRAU Baptiste et REB Joëlle	1 rue du Chêne
FUMERON Cassandra	77 rue Principale
KIEFFER Nicolas	25 rue Principale
MATTA Anthony, GREINER Joëlle	4 Impasse des Prés
NOEL Nicolas	16 rue Principale
PERL Benjamin, RUGIERO Alice et leurs enfants	21 rue Principale
PROCOPIO David	4 rue du Calvaire
SIEBERT Samuel	4 rue du Calvaire
TROTIN Ambre et ses enfants	17 rue Principale

Départs

ACKER Lucie	10 rue du Chêne
BOUGIE-PROVOT Sophie	48 rue Principale
BOUR Patrick, KIEHL Céline et leurs enfants	4 Impasse des Prés
BOURDEAUX Dylan et ROSSIN Séverine	3 Impasse des Jardins
DUFETEL Auraline	25 rue Principale
GUTSCH Camille	40 rue du Chêne
KLEIN Lydia	11 rue des Peupliers
KLOSTER Gaétan	14 rue du Chêne
THIMM Amandine	8bis Impasse des Jardins
TOBY Headen	69 rue Principale
WAGENER Christophe	74 rue Principale
WIECZOREK Natacha	16 rue Principale
Famille DALIER Sébastien	19 rue des Peupliers
COLIN Jordan, DORNINGER Lysa	16 rue Principale

Déchetteries

LES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

- L'HOPITAL :

Impasse des Ponts

- MORHANGE :

Zone industrielle LAVOISIER

- VALMONT :

Zone Actival

Rue du Chemin de Fer

Horaires d'ouvertures

Lundi :	Matin fermé	et	13h00 - 17h00
Mardi :	8h30 - 12h00	et	13h00 - 17h00
Mercredi :	8h30 - 12h00	et	13h00 - 17h00
Jeudi :	Matin fermé	et	13h00 - 17h00
Vendredi	8h30 - 12h00	et	13h00 - 17h00
Samedi	8h30 - 12h00	et	13h00 - 17h00

Une réouverture de la déchetterie de VAHL-EBERSING est à l'étude.

Séance du 28 janvier

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif présenté par M. Frédéric MARTINELLE, adjoint au Maire, a été voté à l'unanimité par les conseillers :

Section de fonctionnement

Dépenses : 279 927,83 €
Recettes : 326 816,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 147 481,12 €
Recettes : 22 349,03 €

Résultat de clôture : 173 873,21 €

Le conseil municipal approuve également le compte de gestion 2021 établi par le receveur municipal.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. FRANKE Antoine, maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 119 956,30 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'investissement de l'exercice :

EXCEDENT de 53 916,91 €

Excédent de fonctionnement au 31.12.2021 :

- Restes à réaliser

Dépenses : 98 765,00 €

- Exécution du virement à la section d'investissement : 44 848,09 €

- Affectation à l'excédent reporté :
75 108,21 €

3. CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA CASAS

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie dispose, à l'heure actuelle, de deux conventions cadre régissant les autorisations d'urbanisme, une sur le territoire du Centre

Mosellan et l'autre sur le territoire du Pays Naborien.

Afin d'harmoniser les pratiques en matière d'instruction du droit des sols sur l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, une nouvelle convention cadre unique entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022 et se substituera aux précédentes.

Cette nouvelle convention n'apportera pas de changement majeur en terme d'instruction du droit des sols mais vise à une cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire avec une assise juridique légale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention cadre.

4. ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT A.GE.DI

Monsieur Antoine FRANKE Maire, expose aux membres du conseil municipal que la commune de VAHL-EBERSING s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I. qui élabore les logiciels mairie afin de demander son adhésion.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : CONTRATS PRÉVOYANCE ET SANTÉ

Le Maire, informe le Conseil des nouvelles mesures en matière de prévoyance et santé en faveur des agents.

En effet, les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement aux contrats (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par les agents :

- A compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance (à hauteur d'au-moins 20 % du montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat)
- A compter du 1er janvier 2026 en matière de santé (à hauteur d'au-moins 50 % du montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat)

Le conseil municipal débattera uniquement sur la protection sociale complémentaire santé des agents de la collectivité, la prévoyance étant déjà prise en compte à 100 %.

La commune est susceptible d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion, sous réserve d'être satisfait des résultats de la mise en concurrence. Le montant de la participation sera fixé lorsque le montant de référence dans le décret du Conseil d'Etat sera connu.

Séance du 01 avril

1. COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS

Vu l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 7 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et Proximité, qui prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Pour répondre à l'exigence démocratique et aux dispositions de la loi susvisée, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre acte de l'état global des indemnités versées pour l'année 2021, dont il a fait lecture.

2. TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouveaux états ainsi que les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 27,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 43,23 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces taux pour 2022.

3. BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, après délibération et examen des différents chapitres et articles, approuve le budget primitif 2022 présenté par M. Antoine FRANKE, maire.

6. CRÉATION PISTE CYCLABLE ET PÉDESTRE : DEMANDE DE SUBVENTION

La commune envisage la création d'une piste cyclable et d'une liaison piétonne entre Vahl-Ebersing et Lixing-lès-St Avold.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les demandes de subventions pour ces travaux.

Le budget est établi en dépenses et recettes à :
Section de fonctionnement

Dépenses : 409 060 €

Recettes : 409 060 €

Section d'investissement

Dépenses : 445 059 € dont 98 765 € de restes à réaliser

Recettes : 445 059 €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4. FERMETURE ÉCOLE ET TRANSFERT DU PERSONNEL VERS LA NOUVELLE ÉCOLE/SUPPRESSION POSTE EN MATERNELLE

Au vu de la transformation du RPID (Regroupement Pédagogique Intercommunal Développé) en RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré), regroupant les communes d'Altrippe – Biding – Laning – Lixing-lès St Avold – Maxstadt et Vahl-Ebersing, le conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts postes et personnels vers la nouvelle école unique du regroupement située à Vahl-Ebersing et ce dès son ouverture.

Le conseil municipal accepte également à l'unanimité la fermeture de ses écoles de Vahl-Ebersing.

Conformément à la demande reçue par courrier daté du 01.03.2022 de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, le Maire informe les conseillers du retrait à compter de la rentrée de septembre 2022 du 4ème poste en maternelle – 10ème poste de l'actuel RPID regroupant les communes de Altrippe-Biding-Laning-Lixing les St Avold-Maxstadt et Vahl-Ebersing.

5. MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU SIVOCS

Au regard des besoins du SIVOCS pour le nettoyage des locaux lors de l'ouverture de la nouvelle école intercommunale, Monsieur le maire propose d'établir une convention de mise à disposition entre le SIVOCS et la commune de Vahl-Ebersing.

Cette mise à disposition prend effet le 1er septembre 2022 pour trois ans, en l'absence de modifications substantielles des conditions déterminées dans la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel de la commune de VAHL-EBERSING auprès du SIVOCS.

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour trois ans, à compter du 1er septembre 2022.

6. CRÉATION PISTE CYCLABLE ET PÉDESTRE : CHOIX DU GÉOMÈTRE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les devis réceptionnés suite à la consultation pour le choix d'un géomètre pour les travaux de relevé topographique dans le cadre de l'aménagement d'une liaison piétonne et d'une piste cyclable .

Trois dossiers ont été envoyés, seuls deux cabinets ont répondu.

Après étude des deux réponses, le conseil municipal décide de retenir l'offre du cabinet RIBIC et BOUR pour un montant H.T. de 1 000 €. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux.

Séance du 17 juin

1. CHOIX DU MODE DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES AUTORITÉS COMMUNALES

Le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par publication papier.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'opter pour cette publication des actes de la commune par publication papier.

2. CONSTITUTION ASSOCIATION FONCIÈRE

En vue de la constitution d'une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) provisoire, et notamment

de créer un bureau provisoire composé des membres prévus par l'article R 133-3 du code rural, le conseil municipal doit désigner une liste de trois propriétaires parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier. Le conseil municipal, après délibération, désigne les membres suivants :

- * M. Antoine SCHMITT
- * M. Denis DREISTADT
- * M. Jean-Claude HOERNER

Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la constitution de la commission.

3. CRÉATION PISTE CYCLABLE ET PÉDESTRE : DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention en vue des travaux de création d'une piste cyclable et pédestre.

4. PARTICIPATION INTERASSOCIATION ACHAT TENTES

Le conseil municipal accepte la participation de 1 200 € de l'interassociation pour l'achat des tentes parapluie.

Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'encaissement de cette participation.

5. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Maire informe le conseil municipal de l'avis émis par le comité technique auprès du Centre de Gestion de la Moselle relatif à la mise en place d'une protection sociale complémentaire santé.

Le comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité. L'avis du conseil municipal sera à nouveau sollicité lorsque les résultats de la consultation effectuée par le Centre de Gestion.

6. TRANSFERT DE PERSONNEL

Le conseil municipal décide de ne pas transférer de personnel au SIVOCS ou au Périscolaire mais d'effectuer uniquement des mises à disposition.

7. TRAVAUX JEUNES VACANCES

Le conseil municipal autorise le renouvellement de l'opération « travaux jeunes vacances » du 25.07.2022 au 05.08.2022. L'activité sera réservée aux jeunes de 16 à 18 ans (16 ans révolus à la date d'ouverture de l'activité et au plus 18 ans à la fin du contrat). La durée du contrat variera en fonction du nombre d'inscrits.

En contrepartie de leur investissement, les participants bénéficieront d'une bourse de 200 €/20h de travail, qui devra être versée avant leur 19ème anniversaire, à valoir sur la formation au permis de conduire ou au BAFA.

8. REPAS DES ANCIENS

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur d'ici l'automne, le repas des anciens aura lieu en 2022 le dimanche 23 octobre.

Séance du 14 octobre

1. SAINT NICOLAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la traditionnelle distribution de friandises de la St Nicolas dans les rues du village. Le conseil municipal autorise l'achat de friandises à raison d'environ 6 €/enfant.

2. VIREMENT CRÉDITS

Suite à la transmission de la répartition définitive du FPIC 2022, il s'avère que le budget primitif ne suffit pas à absorber le reversement prévu. Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la modification budgétaire suivante :

Dépenses Compte 7392221 : - 793 €

Recette Compte 73211 : + 793 €

3. MÉDIATION SOCIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de médiation préalable obligatoire.

4. CONVENTION PARTICIPATION RISQUE SANTÉ

Suite à la décision de la commune de se joindre à la procédure de mise en concurrence par le Centre de gestion de la Moselle pour le risque santé et à l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue ont été présentés aux collectivités. Le conseil municipal souhaite instaurer une participation employeur de 15 € par mois et par agent.

5. NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Suite aux nouveautés édictées par la loi du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS, il y a lieu de désigner un correspondant incendie et secours qui a un rôle central en matière de sécurité civile. Il sera notamment l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Delphine GUTSCH comme correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches à cet effet.

6. DÉSFFECTATION LOCAUX

Par délibération du 01.04.2022, le conseil municipal a décidé la fermeture de l'école élémentaire et maternelle. Depuis la rentrée 2022-2023, les enfants sont scolarisés dans le groupe scolaire Victoire Daubié à Vahl-Ebersing. Afin de pouvoir donner une nouvelle utilisation, il y a lieu de prononcer la désaffectation des écoles.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter l'avis de Monsieur le Sous-Préfet.

7. TAUX CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Suite aux documents envoyés par le Centre de Gestion de la Moselle, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des hausses tarifaires du contrat groupe garantissant les risques statutaires, ainsi que les hausses du contrat groupe relatif à la protection sociale complémentaire « prévoyance ».

8. CHOIX BUREAU D'ÉTUDES POUR CRÉATION LIAISON PIÉTONNE ET PISTE CYCLABLE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat de maîtrise d'œuvre établi par le bureau d'études LAMBERT de Sarre-Union pour un montant H.T. de 8 400 € et relatif aux travaux indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal accepte ce contrat et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

9. LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 24.03.2000 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune de VAHL-EBERSING, le Conseil Municipal décide d'approuver :
L'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération).

Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

Ancien linéaire : 6 001 m.

Voie(s) ajoutée(s) : Desserte école Victoire Daubié 247,30 m

Nouveau linéaire : 6 248,30.m.

10. DEMANDE DE RÉNOVATION DE L'USOIR ET INSTALLATION ABRI À POUBELLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de Mme Aline CLAMME, propriétaire d'un logement dans le bâtiment situé au 42 rue Principale.

Mme CLAMME souhaiterait effectuer des travaux d'empierrement pour le stationnement des futurs locataires, ainsi que la construction d'un abri poubelles le long de la propriété 40A rue Principale.

Les travaux restent à la charge des propriétaires des logements.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer la convention d'occupation de l'usoir, ainsi que tous les documents nécessaires aux différents travaux.

11. DEMANDE DE CRÉATION D'UNE MAM (MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de création d'une maison d'assistants maternels .

Le conseil municipal accepte l'accueil d'une MAM dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

La commune louera le local de ce bâtiment à la structure au prix de 500 €/mois, hors charges (chauffage, eau, électricité,...).

Une convention sera établie pour préciser les conditions de mise à disposition des locaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents à cet effet.

12. LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nouvelle répartition des terrains communaux entre les locataires.

Le conseil prend acte et autorise l'établissement des baux communaux.

Naissances



- DERU Joseph né le 30 septembre (décédé à SARRALBE le 15.03.1948)
- KEIP Jeanne épouse FRITZ née le 29 novembre (décédée à LONGEVILLE LES ST AVOLD le 14.10.2008)
- MATZ René né le 29 mars (décédé à VAHL-EBERSING le 06.06.1924)
- PIRA Catherine épouse STREIFF née le 23 novembre (décédée à SAINT AVOLD le 04.04.1999)
- PORCHE Nicolas né le 21 juillet (décédé à CURE SUR LA LYS Charente le 10.11.1944)
- ROCH Yvonne épouse THIEL née le 02 juillet (décédée à CREUTZWALD le 17.09.2018)
- TRASCHLER Emile né le 03 mai (décédé à NORVA-GORVSCHENA – Front de l'Est- le 13.03.1944)

Décès

- DELLES Nicolas, décédé le 05 août (né à LANING vers 1850)
- KLOSTER Hubert décédé le 20 octobre (né à LIXING LES ST AVOLD le 04.11.1852)
- HELLERINGER Catherine décédée le 25 octobre (née à VAHL-EBERSING le 04.04.1894)
- THIL Catherine née LEONARD décédée le 29 octobre (née à FAREBERSVILLER le 27.11.1861)
- BUR Nicolas décédé le 11 novembre (né à BLIESRANSBACH)

Mariages



- SCHMITT Georges et STREIFF Marie le 23 janvier
- PIRA Emile et KLOSTER Marie le 20 février
- DOUDOT Victor et SPAETER Eugénie le 17 avril
- SCHANG Victor et BECKER Rose le 1er mai
- PARENTIN Jules et BOOS Marie le 29 mai
- JACOB Charles et LAUTER Cécile le 27 juin
- HUSSER Edmond et KLOSTER Constance le 03 juillet
- WIEDEMANN Emile et ALBERT Marie le 21 novembre



Naissances



- PAULIN ACHIM Justin
le 14 avril à SAINT-AVOLD
- HENTZGEN Andréa
le 25 avril à PELTRE
- PERL Valentine
le 16 novembre à SAINT-AVOLD
- KLOSTER NISI Emma
le 21 mai à SARREGUEMINES

Mariages commune



- BOUR Arnaud et CORDIER Sarah
le 02 juillet



- YVRARD Régis et MATZ Laura
le 30 juillet

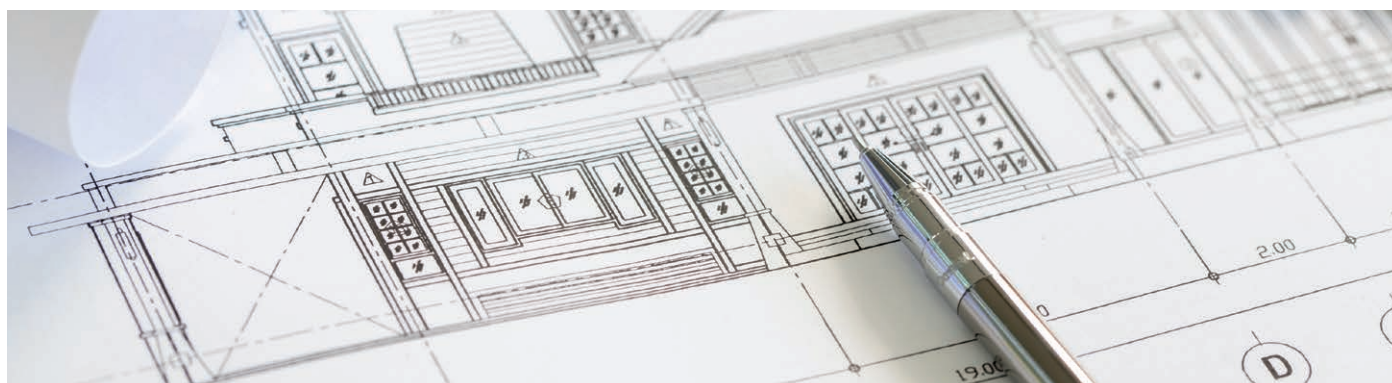


Décès habitants commune

- BONGRAS Norbert le 01 octobre à SAINT-AVOLD (né le 12.07.1942 à VAHL-EBERSING)
- BOUR Marcel le 20 avril à SAINT AVOLD (né le 27.03.1932 à HOSTE-BAS)
- DREISTADT Martine née KIEFFER-BONGRAS le 02 octobre (née le 29.09.2022 à CRE-HANGE)
- HENRION Jérôme le 20 mars à SAINT-AVOLD (né le 18.11.1973 à BOULAY-MOSELLE)
- KLAKOCER Myriam née REPERT le 28 janvier à SAINT AVOLD (née le 26.05.1965 à MERLEBACH)
- KLEIN Albert le 04 mai (né le 03.10.1959 à SAINT AVOLD)
- ROCH Marie Thérèse née GRUNEWALD le 28 mai à SAINT AVOLD (née le 27.10.1924 à HOFF)
- SKIBA Francine née BOUR le 14 juin à FARSCHVILLER (née le 17.01.1948 à FARSCHVILLER)

Permis de construire délivrés en 2022

Demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination
DOR Frédéric	3 rue de l'Eglise	Réalisation d'un garage adapté aux véhicules utilitaires
HADJ MOHAMED Zahir	15 rue Principale	Construction d'un garage
LIEBHARDT Nicolas	18 rue de l'Eglise	Construction d'une terrasse sur pilotis bois
DAVID Johan	36 rue du Chêne	Création d'une véranda



Déclarations de travaux délivrées en 2022

Demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination
France SOLAR pour HAGER Herbert ROCCHETTI Anthony	24 rue du Chêne	Isolation extérieure
MERTZ Pascal	22 rue Principale	Isolation extérieure + remplacement porte d'entrée et de garage
KLAKOCER Pascal	10 rue de l'Eglise	Création d'une dépendance à l'arrière en remplacement d'une dépendance existante
KLOSTER Régine	82 rue Principale	Remplacement porte garage
GASPARD Sylvain	75 rue Principale	Ravalement de façade
PROVOT Emmanuel	4 Impasse des Jardins	Ravalement de façade
Peintures Poinsignon pour PAQUET Evelyne	36 rue Principale	Création d'une pergola
BECKENDORF Pascal	49 rue Principale	Isolation thermique extérieure
ACHIM Jean-Claude	14B rue des Peupliers	Remplacement porte d'entrée et porte de garage
AREMA Energies pour HAGER Herbert	8 Impasse des Jardins	Installation d'une fenêtre de toit
STAWNIAK Jean-Bernard	24 rue du Chêne	Installation de 5 panneaux solaires thermiques
CPTÉ CONSEIL pour DUKARSKI Nicolas	10 rue des Peupliers	Réfection escaliers extérieurs
EDF-ENR pour LAMBOULÉ Catherine et FORET Yvette	14B rue du Chêne	Installation de panneaux photovoltaïques
ARANDES José	3 bis rue Principale	Installation d'un générateur photovoltaïque
	84 rue Principale	Mise en peinture des façades

<i>Budget</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Primitif	409 060 €	445 059 €

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Euros TTC
Consommation eau	2 631.47
Consommation électricité	26 697.31
Carburant + combustible	4 664.44
Fournitures d'entretien et petits équipements	3 746.60
Fournitures administratives	473.54
Locations nacelles, copieur, varilum	2 722.40
Fleurs embellissement village	1 837.16
Maintenance informatique, horloge, copieur, cloches, extincteurs, défibrillateurs, chauffage,...)	3 083.07
Entretien bâtiments	1 031.98
Entretien voies et réseaux (balayage, avaloirs, mises à niveau regards)	1 269.36
Entretien matériel roulant (tracteur, tondeuse)	1 106.06
Primes assurances	5 062.03
Fêtes et cérémonies (cadeau anciens, St Nicolas, anniversaires doyens, mariages, décorations Noël, ...)	4 830.88
Bulletin janvier 2022	1 370,45
Frais scolarité et périscolaire	63 679.62
Frais de téléphone + fax	1 679.17
Cotisations communales	1 436.53
Cotisation centre de gestion	1 389.43
Taxes foncières	3 851.00
Rémunérations + charges salariales personnel titulaire	66 773.58
Cotisations patronales URSSAF	16 304
Cotisations patronales caisses de retraite	18 574.78
Indemnités de fonction (maire + adjoints) + charges	29 356.52
Argent de chasse versé à la Mutualité Sociale Agricole	3 150.00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	7 993.00
Fonds national de garantie individuelle des ressources	1 896.00



Recettes de fonctionnement

Libellé	Euros TTC
Droits de chasse	6 300,00
Taxes foncières et d'habitation	177 216,00
Fonds de compensation TVA	17 018,83
Compensations impôts	8 151,14
Concessions cimetière	1 050,00
Produits forestiers	9 998,29
Fonds compensation ressources intercommunales, communales	13 342,00
Taxe d'aménagement	292,94
Dotations de solidarité rurale	8 653,00
Dotations nationales péréquation	3 222,00
Dotations élus locaux	3 031,00
Taxe sur pylônes	31 986,00
Dotations forfaitaires	50 598,00
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	6 809,14
Droits mutation	16 015,21
Location foyer (détail page suivante)	3 230,00
Redevance occupation domaine public	593,35

Tarifs foyer 2022

Habitants de la commune

Vendredi soir - Samedi 12h :	100 €
Vendredi 12h - Dimanche 10h :	150 €
Vendredi 12h - Lundi 12h :	225 €
Location à la journée (hors week-end) :	80 €
Gratuit pour les associations de la commune	
Enterrement : gratuit pour les habitants de Vahl-Ebersing	

Personnes extérieures à la commune

Vendredi soir - Samedi 12h :	120 €
Vendredi 12h - Dimanche 10h :	360 €
Vendredi 12h - Lundi 12h :	440 €
Location à la journée (hors week-end) :	100 €

Location de la tente de réception

Pour les personnes extérieures : 100 €
Gratuite pour les gens du village qui louent en même temps le foyer.
Si location seule de la tente par un habitant de la commune : 50 €

Location foyer 2022

SCHLICH Yann	225 €
STREIFF Fabienne	225 €
BOUR Rachel	150 €
DREISTADT Philippe	150 €
FRANKE Marie-Jeanne	150 €
MARTINELLE Frédéric	150 €
STAWNIAK Jean-Bernard	150 €
SCI DU VAHL FLEURI	80 €
BIEHLER Julien	225 €
XAE Martine	50 €
STEINER Karine	150 €
GUTSCH Delphine	150 €
BOUR Arnaud	225 €
BACHMANN Sébastien	150 €
NOEL Nicolas	150 €
KARST Michel	100 €
COTE Lionel	225 €
BOUR Yves	225 €
ACHIM Jean-Claude	150 €
GRANDJEAN Marie-Laure	150 €



Noces d'or des époux Stanniak

Jean-Bernard et Yolande se sont dit oui à la mairie de VILLEJUIF (Val de Marne) le 29 avril 1972. Ils ont fêté leurs noces d'or au foyer de VAHL-EBERSING entourés de leurs deux filles, des trois petits-enfants, de leur famille et de leurs amis. La municipalité les a félicités au nom de toute la commune, avec un diplôme et un présent. Nous leur souhaitons de vivre encore de longues années ensemble et nous leur donnons rendez-vous le 29 avril 2032 pour les noces de diamant.



Noces d'or des époux Franke

Antoine et Marie-Jeanne se sont dit oui à la mairie de FLETRANGE (Moselle), le 29 avril 1972. Ils ont fêté leurs noces d'or au foyer de VAHL-EBERSING entourés de leurs trois enfants, des huit petits-enfants, de leur grande famille, des membres du conseil municipal, des membres des associations dont ils font partie et de tous leurs amis proches. La municipalité leur a offert un diplôme marquant l'évènement et un bouquet de fleurs. Ils ont été très gâtés par tous les invités et les ont remerciés pour leur présence, leur générosité et leur amitié.



Doyen



Le Maire et ses deux Adjoints ont rendu visite à M. BOUR Marcel, le 27 mars, jour de ses 90 ans, pour fêter son anniversaire. Avec sa famille, ils ont passé un bon moment ensemble, à échanger de vieux souvenirs, tout en buvant un verre pour accompagner le gâteau. Ils lui ont donné rendez-vous le 27 mars 2023, sans s'imaginer une seconde qu'il nous quitterait définitivement moins d'un mois plus tard, le 20 avril 2022.

Le nouveau doyen est à présent M. LAGRANGE Marcel. Nous irons lui rendre visite le jour de son anniversaire en 2023.

Doyenne

Mme ROCH Marie-Thérèse, née le 27 octobre 1924 nous a quittés le 15 juin 2022. Nous n'avons donc pas pu lui souhaiter son 98ème anniversaire.

La nouvelle doyenne est maintenant Madame MARTINELLE Marie, née THIL, le 13 juillet 1926.

Le Maire et ses deux Adjoints lui ont rendu visite pour cette occasion avec un diplôme et un bouquet de fleurs. Le maire était particulièrement heureux de fêter cet anniversaire avec elle et ses enfants, pour cause Mme MARTINELLE est sa marraine et il l'a toujours appréciée pour sa gentillesse et sa compassion envers les plus démunis. Puisqu'elle est originaire de VAHL-EBERSING et y a toujours habité, sauf pendant l'évacuation de septembre 1939 à septembre 1940, ce fut l'occasion d'échanger sur beaucoup de sujets de la vie du village, autour d'un gâteau, café et d'une coupe.



La délégation municipale a quitté la doyenne en se donnant rendez-vous en juillet 2023.

*La municipalité compte reconduire le repas des aînés
le 19 mars 2023.*

Commémoration du 11 novembre



Aux paroissiens de notre village

« Nous sommes comme cette ombre, rêvant d'un halo de bonheur ; marchons ensemble vers une possible lumière, en ayant l'air de lui tourner le dos, ainsi le soleil sans nous éblouir, nous fera cortège de rayons chauds, avec ce mystère des jours qui s'enfuient pour tout le monde. »



L'année fut bercée en ayant 7 messes dominicales anticipées :

- en février, fête de Notre Dame de Lourdes, avec sacrement des malades
- Jeudi Saint, l'Ascension, messe festive pour la première communion pour 16 enfants de notre communauté. Nous n'avons plus eu une telle cérémonie depuis 1992,
- en octobre, confirmation pour 9 adultes
- commémoration de nos défunts le 02/11
- la pastorale des jeunes qui ont animé la veillée de la Nativité.

Plus triste, nous avons célébré 4 enterrements.

En ce qui concerne, le fonctionnement du conseil de fabrique, le secrétaire, M Jacques LEROY, après 20 années de service, a rendu son tablier. Un grand merci pour toutes ces années de bénévolat.

C'est, Mr Antoine SCHMITT qui reprend ce service. La trésorière, Madame Martine MARTINELLE, nous donne quelques chiffres pour l'année écoulée :

En recettes : quêtes- dons des troncs bougies « 1970 € » divers dons perçus 523 €.

En dépenses : chauffage : 3034 €, EDF : 691 €, assurance annuelle 1000 €, achat bougies, huile, hosties, produits entretien, papeterie timbres 920 €, frais apéros 252 €, achat fleurs sapin 135 €, versement à l'évêché 248 € et achat d'un nouveau missel romain 169 €.

On nous pose souvent la question : quel est le montant pour l'offrande d'une messe 18 € ; Pour un enterrement 150.00€, mariage 200.00€, le montant versé à l'abbé pour les offrandes de messe, est reversé, sur un compte, « La Mensse Curiale », qui lui permet de reverser à sa discrétion à des œuvres de charité, soutenir des confrères qui ne perçoivent pas de salaire, et venir en aide à la pastorale des jeunes ; en ce qui concerne mariage et enterrement, nous reversons l'offrande d'une messe, la vacation à l'organiste, les frais à l'évêché, ainsi que 1/3 de la quête.

Cet automne, nous lançons un appel à votre générosité afin de réaliser divers travaux utiles, à l'entretien et la conservation du patrimoine. Vous avez répondu généreusement :

La somme de 10 353 euros fut récoltée.

A savoir que l'Association du foyer nous remit un chèque de 5 000.00 €. Grand merci à tous ses membres qui travaillent depuis des années, et offrent des dons à d'autres associations qui oeuvrent au bien d'autrui...

Mais également à vous, paroissiens,
« Merci-Merci ».

Dès le printemps, le conseil de fabrique, va entamer des travaux : protection de la porte latérale très exposée à la pluie, rénovation du fond baptismal etc... Nous vous informerons quant au déroulement des travaux. Bien sûr, toute aide bénévole est la bienvenue, il suffit de s'adresser à un membre du CF.

Mon merci va également aux dames du nettoyage et fleurissement, ainsi qu'aux personnes qui nous rejoignent lors du grand nettoyage annuel, et ces dames qui nous offrent leurs fleurs du jardin.

Continuons à oeuvrer ensemble, suivant le temps de chacun, nous formons l'Eglise de demain.

**« QUE LA PAIX ET L'AMOUR SOIENT VOTRE ALLIEE
QUE LE BONHEUR ET L'ALLEGRESSE L'EMBAUMENT DE GAJETÉ
QUE LE TONUS ET LA FORME VOUS GARDENT EN BONNE SANTE
QUE L'ESPOIR SOIT LA LOCOMOTIVE DE VOS SOUHAITS »**

La Présidente Carmen HAY et tous les membres



Messe de rentrée



Ménage d'automne



Crèche

Les Sapeurs-pompiers

L'unité opérationnelle de Vahl-Ebersing



Les changements de l'année 2022

Dotation d'un VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) le 25/04/2022 qui assure les missions de secours à personne ainsi que le transport jusqu'à l'hôpital.

Les manœuvres

Le taux de réalisation en 2022 est de 99%. L'organisation et le suivi des manœuvres sont sous l'œil attentif de l'adjudant-chef Loïc STREIFF.



Les disponibilités

Le centre doit assurer la disponibilité de 4 personnels 24h/24 et 7j/7.

Sur l'année 2022 l'effectif demandé par le service départemental d'incendie et de secours aura été rempli à 100%.



Les interventions

- 320 interventions en 2022 en hausse par rapport à 2021 (80 interventions)
- 79% secours à personne
- 9% d'incendie
- 5% secours routiers
- 2% sauvetage animalier
- 2% intervention risque chimique
- 1% renfort sur autre secteur
- 1% d'opérations diverses
- 1% renfort commandement sur opération

Le secteur désormais couvert par le centre s'étend sur les villages de :

Altrippe, Altviller, Barst, Biding, Erstroff, Frémestroff, Freybouse, Lachambre, Laning, Lelling, Lixing, Maxstadt et Vahl-Ebersing.

-58% de nos interventions se trouvent sur ce secteur (soit 185 interventions)

- 42% se trouvent hors secteur (soit 135 interventions)

Commune	Secours à personne	Incendie	Secours routier	Divers	Total
Altrippe	11	-	-	-	11
Altwiller	13	-	2	-	15
Barst	8	-	-	-	8
Biding	6	3	-	1	10
Erstroff	5	-	-	-	5
Fremestroff	5	1	1	-	7
Freybouse	9	-	3	1	13
Lachambre	13	-	-	-	13
Laning	35	-	1	1	37
Lelling	9	-	-	-	9
Lixing	21	1	-	1	23
Maxstadt	7	1	-	-	8
Vahl-Ebersing	20	2	2	2	26
			Total sur secteur		185

La moyenne d'intervention depuis la dotation de l'ambulance est de 1,3 départs/jours

Les médailles/avancements

- Le sergent-chef LALLEMENT Sébastien est promu au grade d'adjudant
- Le sergent DENIG Aurélien est promu au grade de sergent-chef
- La caporale SCHWARZ Isabelle est promue au grade de caporale-cheffe

Les recrutements/mouvements de personnels

- STREIFF Mélanie résidente de Biding rejoint nos rangs à compter du 01/01/2023.

Suite à une hausse d'activité opérationnelle, votre centre d'intervention recherche de nouveaux sapeurs-pompiers (H/F) entre 16 et 55 ans pour renforcer ses équipes.

- Si vous êtes intéressé, motivé et que vous souhaitez souscrire à un engagement
 - Si vous avez des questions à nous poser ou que vous souhaitez nous rencontrer et découvrir nos locaux / notre mode de fonctionnement, etc...
- N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : ci.vae@live.fr

Le chef de l'unité opérationnelle et son personnel vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.

Lieutenant Frédéric GUTSCH



L'Amicale des sapeurs-pompiers de Vahl-Ebersing

L'ensemble de l'amicale tient à remercier tous les habitants de Vahl-Ebersing, mais aussi les habitants de Biding et de Maxstadt de leur chaleureux accueil et leur générosité lors du traditionnel passage des calendriers.

Que l'année 2023 vous apporte le bonheur, la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

La présidente Delphine GUTSCH et ses amicalistes.

Constitution du comité :

Présidente : GUTSCH Delphine
 Vice-Président : LALLEMENT Sébastien
 Trésorier : DENIG Aurélien
 Vice-Trésorier : DAVID Johan
 Secrétaire : DENIG Mireille
 Vice-Secrétaire : SCHWARZ Sylvain
 Assesseurs : STEINER Joël, SIBILLE Pierre, SCHROTZENBERGER Romain



Le football club de Vahl-Ebersing



Le club totalise 33 licenciés répartis comme suit :
24 Joueurs en équipe sénior
9 Dirigeants (dont 8 possèdent également une licence joueur)

Après une année d'inactivité, le FC Vahl-Ebersing a retrouvé le chemin des

terrains, non sans difficultés à l'annonce de sa reprise, mais avec la ferme intention de faire perdurer le club qui est une association sportive présente depuis de nombreuses années dans le village.

C'est en quatrième division que l'équipe a dû reprendre, mais ça n'était qu'un détail pour les joueurs qui souhaitent vivre ensemble leur passion du football sur et en dehors des terrains.

Dans cette première partie de saison, le FCVE a donc évolué dans le groupe H composé de Cappel, Farschviller 2, Flérange 2, Forbach Bruch 2, L'Hôpital 2, Lixing-Laning 2 et St-Avold Jeanne d'arc 2 (Neufgrange 2 ayant fait forfait avant le début de saison). Ce sont 3 victoires et 5 défaites qui placent le FC Vahl-Ebersing en 8ème position bien loin du réel potentiel de l'équipe. Sachant que ce ne sont que les cinq premiers de chaque groupe qui vont être mélangés à nouveau dans de nouveaux groupes pour la seconde partie de saison et qui pourront prétendre pouvoir accéder en fin de saison en troisième division si leurs résultats le permettent, le FCVE finira donc sa saison avec des matchs sans enjeu dans un nouveau



NOTRE COMITÉ EST CONSTITUÉ DE 14 MEMBRES

Président : FERSING Laurent
Vice-président : FERREIRA Romain
Secrétaire : KOENIG Brice
Vice-secrétaire : NAU Stéphane
Trésorière : KLOSTER Sarah
Vice-trésorier : SCHWARTZ Gabriel
Assesseurs :
SCHANG ALAIN, MATZ FABIEN, MARTINELLE FRÉDÉRIC, FRANKE ANTOINE, CAPLAIN ALAIN, KLOSTER ERIC, DREISTADT DAVID ET PAQUET TOM



groupe dont nous connaissons les adversaires en début d'année.

Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur de la performance de l'équipe, mais il y a fort à parier qu'avec du travail, de l'entraînement, un peu de sang neuf et en conservant cette cohésion et cet amour du football, le FCVE pourra encore vivre de bons moments avec les résultats espérés.

Le FC Vahl-Ebersing a eu beaucoup de choses à gérer pour cette reprise et n'a pas eu le temps nécessaire à l'organisation d'événements, mais espère pouvoir proposer rapidement des moments à partager avec vous.

Nous remercions comme toujours les personnes que l'on a eu le plaisir de voir au bord du terrain et autour d'un verre au Club House.

Le FCVE, son comité et ses joueurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023



COMPOSITION DU COMITÉ

Président :	Olivier Weisskopp
Vice-président :	Madeleine Thisse
Secrétaire :	Anthony Goetmann
Secrétaire adjoint :	Julien Biegel
Trésorier :	Jean-Claude Hoerner
Trésorier adjoint :	Frédéric Martinelle
Assesseurs :	Mathieu Goetmann, Albert Gonigam, Marcel Martinelle

Cette année 2022 a été plus qu'ensoleillée et nous a mis à rude épreuve avec la plantation de nos premiers arbres. Heureusement, une cuve placée dans le verger nous a permis de limiter les dégâts dus à la sécheresse estivale. Il faudra voir au printemps les pertes réelles et ces arbres seront remplacés le cas échéant.

La vente d'arbres fruitiers et même de plantes, fleurs et arbustes décoratifs, a connu un réel succès, car une quinzaine de personnes ont établi des commandes. Grâce à notre association, ils ont pu bénéficier d'une réduction de 15 %. La vente sera reconduite en 2023.

Compte tenu de la sécheresse et juste un an après le remembrement des parcelles agricoles, peu de bouilleurs de cru sont attendus cette année. Nous leur souhaitons, néanmoins un bon rendement, et une excellente eau de vie.

Nous espérons pouvoir organiser une manifestation en 2023 pour faire vivre notre association, car face au coût de la vie qui augmente, notre association n'a que peu de ressources. Lors de l'assemblée générale, à la présentation du rapport d'activités, nous étions heureux d'accueillir plus de personnes qu'à l'accoutumé, et nous le serions d'autant plus si l'on pouvait intégrer de nouveaux bénévoles.

Contact : arboriculteursdevahl@gmail.com

Olivier Weisskopp



Nouvelle zone fruitière



AFVE

Association du foyer
de Vahl-Ebersing

Le bilan du foyer pour la saison 2021/22 est positif grâce à l'investissement des membres et à la participation de la population aux manifestations.

L'assemblée générale a eu lieu le 7 octobre 22. Le bilan financier est positif. Ce qui a permis de faire 2 dons :

1) Un don de 1000 euros a été remis le 23 novembre 2022 à l'Hôpital SOS santé de Saint Avold. Ce don a été remis à la direction de l'hôpital par 2 membres de l'association avant d'être reçues par le Docteur Melchior, oncologue. Cet argent servira au bien-être des patientes opérées dans son service qui bénéficient de séances de sophrologie et de bien-être ainsi qu'à l'achat de matériel pour la confection de coussins « confort ».

2) Un don de 5 000 euros au conseil de fabrique de VAHL-EBERSING.

Les manifestations qui se sont déroulées en 2022 :

1) Chasse aux œufs, le 16 avril.
De nombreux enfants étaient au Rundegippel dès 14 h à la recherche d'œufs en chocolat. Un goûter leur a été offert. A la même occasion un concours de dessins de Pâques a été organisé, réservé aux enfants jusqu'au CM 2. La remise des prix a eu lieu le 16 avril à l'école de M. DARSCH

2) Festivahl, le 11 juin au foyer.
Une fête avec restauration, musique et jeux pour les enfants

3) Vide grenier : un succès pour cette belle journée ensoleillée le 21 août

Constitution du comité

- Présidente : Grandjean Marie Laure
- Vice-Président : Dukarski Nicolas
- Secrétaire : Thisse Madeleine
- Trésorière : Czarnecki Marie Thérèse
- Trésorier adjoint : Krebs Eric
- Assesseurs : Franke Marie Jeanne et Dor Jérôme

4) Théâtre en platt, le 16 octobre.
C'est devant une petite assemblée que la pièce a été jouée.

5) Une vente de sapin et biscuits de Noël a eu lieu le 10 décembre.

6) Remise d'un chèque au conseil de fabrique de VAHL-EBERSING
Suite à un vote à l'unanimité des membres de l'association du foyer en assemblée générale du 7 octobre 2022 un chèque de 5 000 euros a été remis le 20 décembre au conseil de fabrique. Cette somme servira à faire des travaux coûteux nécessaires dans l'église, suite à des difficultés financières dues au confinement.

La veillée de Noël autour de la crèche a été annulée à cause des risques de contamination du Covid et du manque de bénévoles.

Prévision des manifestations 2023

- Une chasse aux œufs le samedi 8 avril 2023
- Un vide grenier le 20 août 2023
- Après-midi théâtre en platt courant octobre ou novembre.
- Marché de Noël, le 26 novembre
- Une veillée de Noël le samedi avant Noël 2023
- Il est prévu d'organiser une marche de 5 et 10 km le dimanche 22 octobre 2023 au profit d'OCTOBRE ROSE. Eventuellement, accompagnée d'un repas.

L'association du foyer

Activités du Foyer

La participation aux activités nécessite le paiement d'une cotisation annuelle comme membre de l'association du foyer payable en mairie ou aux responsables de section, dont les tarifs sont les suivants :

- Individuelle : 4 euros
- Couple : 6 euros
- Familiale : 10 euros

- Art floral : Un lundi par mois à 20 h
- Travaux manuels : le mardi de 13h30 à 17 h
- Salle de sport : s'adresser à Eric Krebs au 9, rue Principale
- Gym douce : le jeudi matin de 10 à 11 h
- Gym tonic : le jeudi de 19 à 20 h
- Cours de cuisine : Un cours par mois. Les dates sont définies d'un mois à l'autre par Gilles WISSEN, cuisinier. Tarif environ 30 à 35 euros le cours (selon les ingrédients) pour 2 parts. Pour tout renseignement s'adresser au 06 75 27 51 27 (cuisinier)



Remise des lots

concours de dessin organisé lors de la chasse aux œufs



Chasse aux œufs



Remise don hospitalor

cancer du sein



Remise de chèque

au conseil de fabrique

L'association du foyer

Cours de cuisine



L'équipe des bénévoles



Vide grenier



Théâtre en platt



Art floral

Gym douce



Gym tonique



Marché de Noël du club de travaux manuels



Cette année à nouveau, le Marché de Noël du Club de Travaux Manuels a connu son succès habituel. Les membres du club ont été fidèles à la réputation de leur savoir-faire.

Dès 10 h, les acheteurs ont afflué pour trouver la belle décoration de Noël ou l'objet qui plaît et sont repartis avec des gâteaux entiers.

Les lots pour la tombola confectionnés par les membres ont attiré de nombreux participants durant l'après-midi.

Les comptes ont fait apparaître un bénéfice de 2600 €. Un chèque de 1300 € a été remis à chaque association de 2 enfants atteints d'handicaps :

Le Monde de Flora et le Chemin de Léo, ce qui leur servira à acheter du matériel médical.

Depuis 1995, les Marchés de Noël du Club ont permis de faire 43 500 € de dons.



Remise du chèque à Flora



Remise du chèque à Léo

l'École Maternelle

Dernier jour dans notre ancienne école

Juin 2022



Madame François

Directrice du groupe scolaire Victoire Daubié



Jour de rentrée

Les élèves découvrent leur nouvelle classe



La rentrée des classes

dans la nouvelle école jeudi 1er septembre

La composition des classes 2022 / 2023

Maternelle Mme Zieger

Atsem Mme Reis



Maternelle Mme Dechoux

Atsem Mme Feuerabend et Mme Fries



Maternelle Mme Selles

Atsem Mme Sanna



CP-CE1 M. Darsch



CE1 CE2 Mme Vani



CP-CE1 Mme Martin et Mme Balzeri



CE2 CM1 Mme François et Mme Grimm



CM1 CM2 M. Doré



CM1 CM2 Mme Curtil



Nous préparons de la soupe de courge



Nous nous déguisons pour halloween



En salle de jeu



Fête du sport

Pour toutes les classes de Maternelle



Les petits décorent le sapin



Les grands décorent le sapin

Les moyens décorent le sapin



Arrivée de St-Nicolas



St-Nicolas à l'école élémentaire



Toutes les classes de Maternelles rassemblées

St-Nicolas à l'école maternelle 1



St-Nicolas à l'école maternelle 2



St-Nicolas à l'école maternelle 3



Départ Mme Fries Ginette



Après 47 ans de services, le SIVOCS a organisé une fête de départ à Fries Ginette, pour sa retraite à partir du 1er janvier 2023.

Construction d'une école intercommunale

Altrippe-Biding-Maxstadt-Laning-Lixing-Vahl-Ebersing



Dépenses

Dépenses antérieures à 2022

TOTAL 2 303 228.49 € TTC

Dépenses 2022

BUREAU D'ÉTUDE :

- GEANT XAVIER	31 664.71 € TTC
- NICOLAS ELÉONORE	20 138.41 € TTC
- HUGET BET	12 298.82 € TTC
- BARTHES Bureau d'étude bois	10 883.35 € TTC
- EURO SOUND PROJECT ESP	1 224.00 € TTC
- BUREAU VERITAS Construction	960.00 € TTC
TOTAL	77 169.29 € TTC

CONSTRUCTION :

- TPDL Lot 00	255 897.75 € TTC
- COLAS (sous-traitant) Lot 00	41 860.00 € TTC
- ALBIZATTI Lot 01	52 426.81 € TTC
- SERTELET Lot 02	123 977.25 € TTC
- DERAMBURE & PARIS Lot 02	22 053.06 € TTC
- SOPREMA SAS Lot 03	118 261.57 € TTC
- ETTEC Lot 03	333 759.98 € TTC
- LCEB Lot 03	6 569.00 € TTC
- INTERSOL Lot 03	1 6818.00 € TTC
- DB SILENCE Lot 03	3 623.26 € TTC
- THERMEA Lot 03	1 920.00 € TTC
- HELLUY Lot 04	134 793.19 € TTC
- BATI CONCEPT Lot 05	39 103.06 € TTC
- ZEHNACKER SARL Lot 06	228 981.32 € TTC
- COME Electricité Lot 07	185 137.02 € TTC

- SANICHAUF Lot 08	151 933.97 € TTC
- THERMI SERVICES Lot 09	68 968.48 € TTC
- AMBROSINI SAS Lot 10 -11	116 793.49 € TTC
- TOMASELLI Lot 12	49 910.66 € TTC
- DHR paysagiste Lot 13	8 467.92 € TTC
- KUTHE SAS Lot 14	40 227.58 € TTC

Dépenses hors marché :

- SEHF branchement d'eau	3 343.20 € TTC
--------------------------	----------------

TOTAL Construction 2022 2 004 826.57 € TTC

Subventions

Encaissées en 2020-2021

Région	200 000.00 €
CAF	350 000.00 €
AMITER (Département)	329 383.75 €
DETR (Etat)	395 757.01 €

Encaissées en 2022

AMITER :	390 616.25 €
DETR :	474 668.99 €
TOTAL	2 140 426.00 €

Suite et fin au prochain n°

La subvention européenne de 120 000 € escomptée est comme « sœur Anne on ne voit rien venir ».



La rentrée de septembre dans cette nouvelle école a pu avoir lieu bien que beaucoup de finitions restaient à faire. La clôture extérieure n'est toujours pas finie et cela devient pénible car on ne peut pas organiser l'arrivée des élèves comme nous l'avions pensée par les cours de récréation. Enfin armons-nous de patience, tout finira bien par s'arranger et nous pourrons inaugurer ce beau bâtiment courant avril.

Nous espérons que nos enfants saisissent la chance qu'on leur offre dans cette structure moderne équipée des dernières technologies informatiques et autres et que cela leur donne l'envie de travailler et de s'instruire.

**Le président du SIVOCS ECHO JEUNESSE
Antoine FRANKE**

Réalisations 2022

Achat de deux tentes parapluie

KG MAT collectivité	1 440.00 € TTC
TVA	240.00 €
Participation de l'inter-associations	1 200.00 €

Achat d'une nouvelle bâche de toit pour la tente 5X12

MEFRAN collectivité	1 353.60 € TTC
TVA	226.66 €

Achat de panneaux rigides pour la séparation de l'aire de jeux et le cimetière

LEROY MERLIN	1 366.70 € TTC
TVA	327.78 €

Ces panneaux seront installés au printemps par nos soins.

Achat de 100 ampoules LED pour l'éclairage public

KRAFT ENGINEERING GROUP	8 040.00 € TTC
TVA	1 340.00 €

Afin de réaliser des économies sur la consommation électrique de l'éclairage public, nous avons installé dans l'impasse des prés et sur les lampadaires de part et d'autre de la mairie des ampoules LED de 27 w pour avoir un aperçu. La majorité du conseil a décidé de remplacer toutes les ampoules HP sodium de 150 w par des ampoules LED de 27 w.



Ces ampoules viennent d'être livrées et seront installées par nos soins dès que possible.



Aménagement Tente du foyer (Suite et fin)

Dépenses 2021 1 698.74 € TTC

Dépenses 2022

Factures :

- EST Matériaux	818.26 € TTC
- JM JACOB Matériaux	292.26 € TTC
TVA	428.21 €



Le projet

Cheminement piétons et piste cyclable entre LIXING et VAHL-EBERSING

Il faut croire que dans nos administrations cela ne tourne plus rond. La demande de subvention nous a été rejetée une première fois sous le motif qu'il faut prévoir une glissière tout le long pour la protection. Après avoir signalé qu'il y avait une bordure de route en herbe un fossé de plus d'un mètre de profond et encore une bordure avant notre projet de chemin et que la glissière coûterait plus chère que ce dernier nous avons eu la réponse qu'il n'y avait plus besoin de glissière.

Pensant que tout allait couler de source, surprise la piste cyclable est du ressort de la CASAS et doit être inscrite dans le schéma Départemental des piste cyclables. Nous avons donc fait une demande à la commission transport et mobilité de la CASAS afin que ce projet y soit inscrit.

En attendant ce chemin, qui pour nous est une nécessité et une priorité, nous prenons du retard et nous ne sommes pas encore au bout de nos peines et surprises.

Dépenses 2022

Moselle Agence Technique
900.00 € TTC
(étude du projet)

Géomètre RIBIC & BOUR
1200.00 € TTC

Suite au prochain n°

Quatre jeunes ont travaillé pendant les vacances d'été (nettoyage du cimetière, des boîtes aux lettres, etc.)



Halloween 2022

